BAC+2 (niveau 5) - RNCP 39063

Tremplin by CA

Détails du programme par partenaire pédagogique

Code interne	Région	Ville	Partenaire pédagogique (organisme certificateur)	Durée et rythme	Méthodes pédagogiques	Modalités d'évaluation	Site du partenaire	Moyens pédagogiques (spécificités locales)	Moyens techniques (spécificités locales)	Moyens humains et d'encadrement (spécificités locales)	Déroulement (spécificités locales)	Suivi (spécificités locales)	Évaluation finale (spécificités locales)
7246064	**Auvergne-Rhône-Alpes**	Clermont	CA Centre France Clermont	• 12 mois - 410 heures • Rentrée : septembre 2026 • L'action se déroule en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage, au rythme de trois semaines en entreprise puis une semaine de formation . Le calendrier des périodes en centre et en entreprise est communiqué à l'apprenti et à l'employeur avant le démarrage de la formation.	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de CA Centre France Clermont et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas commerciales . jeux de rôle de prospection et de négociation . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques DIFCAM.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation prend la forme d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien technique devant un jury habilité par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Chaque bloc validé donne lieu à la délivrance du certificat de compétences professionnelles correspondant. En cas de validation des 2 blocs, le titre professionnel Négociateur technico-commercial (RNCP39063, niveau 5) est délivré au nom du ministre chargé de l'emploi. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.	[FURLPP_Obs vide]	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de CA Centre France Clermont et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas commerciales . jeux de rôle de prospection et de négociation . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques DIFCAM.	• Moyens techniques : salles équipées . postes informatiques en réseau . plateforme de formation à distance et base documentaire réglementaire DIFCAM . outil de classe virtuelle.	• Moyens humains : formateurs experts métier . responsable pédagogique référent . chargé de programme DIFCAM référent . référent handicap et référent mobilité DIFCAM . équipe administrative et de gestion . maître d'apprentissage désigné par l'employeur.	• L'action de formation est réalisée en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage. Elle se déroule en présentiel et/ou à distance et est structurée autour des 2 blocs de compétences énoncés au contenu de l'action. Le règlement intérieur du CFA, remis à l'apprenti à son entrée en formation, est opposable pendant toute la durée du parcours.	• Le suivi de l'exécution de l'action est assuré par : émargement par demi-journée pour les séquences en présentiel, sous forme papier ou électronique . relevés de connexion et traçabilité d'activité pour les séquences à distance . livret d'apprentissage co-renseigné par le maître d'apprentissage et le référent pédagogique . entretiens tripartites périodiques et visites en entreprise . évaluations formatives intermédiaires et bilans de période . résultats des évaluations transmis par le centre. Un questionnaire de satisfaction est complété par chaque apprenti en fin de formation. La traçabilité administrative et pédagogique est assurée dans netYPAREO.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation prend la forme d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien technique devant un jury habilité par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Chaque bloc validé donne lieu à la délivrance du certificat de compétences professionnelles correspondant. En cas de validation des 2 blocs, le titre professionnel Négociateur technico-commercial (RNCP39063, niveau 5) est délivré au nom du ministre chargé de l'emploi. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.

Code interne	Région	Ville	Partenaire pédagogique (organisme certificateur)	Durée et rythme	Méthodes pédagogiques	Modalités d'évaluation	Site du partenaire	Moyens pédagogiques (spécificités locales)	Moyens techniques (spécificités locales)	Moyens humains et d'encadrement (spécificités locales)	Déroulement (spécificités locales)	Suivi (spécificités locales)	Évaluation finale (spécificités locales)
7245990	**Auvergne-Rhône-Alpes**	Lyon	LCL Lyon	• 12 mois - 483 heures • Rentrée : septembre 2026 • L'action se déroule en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage, au rythme de trois semaines en entreprise puis une semaine de formation à l'école. Le calendrier des périodes en centre et en entreprise est communiqué à l'apprenti et à l'employeur avant le démarrage de la formation.	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de LCL Lyon et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas commerciales . jeux de rôle de prospection et de négociation . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques DIFCAM.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation prend la forme d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien technique devant un jury habilité par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Chaque bloc validé donne lieu à la délivrance du certificat de compétences professionnelles correspondant. En cas de validation des 2 blocs, le titre professionnel Négociateur technico-commercial (RNCP39063, niveau 5) est délivré au nom du ministre chargé de l'emploi. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.	catalogue-apprentissage.intercariforef.org	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de LCL Lyon et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas commerciales . jeux de rôle de prospection et de négociation . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques DIFCAM.	• Moyens techniques : salles équipées . postes informatiques en réseau . plateforme de formation à distance et base documentaire réglementaire DIFCAM . outil de classe virtuelle.	• Moyens humains : formateurs experts métier . responsable pédagogique référent . chargé de programme DIFCAM référent . référent handicap et référent mobilité DIFCAM . équipe administrative et de gestion . maître d'apprentissage désigné par l'employeur.	• L'action de formation est réalisée en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage. Elle se déroule en présentiel et/ou à distance et est structurée autour des 2 blocs de compétences énoncés au contenu de l'action. Le règlement intérieur du CFA, remis à l'apprenti à son entrée en formation, est opposable pendant toute la durée du parcours.	• Le suivi de l'exécution de l'action est assuré par : émargement par demi-journée pour les séquences en présentiel, sous forme papier ou électronique . relevés de connexion et traçabilité d'activité pour les séquences à distance . livret d'apprentissage co-renseigné par le maître d'apprentissage et le référent pédagogique . entretiens tripartites périodiques et visites en entreprise . évaluations formatives intermédiaires et bilans de période . résultats des évaluations transmis par le centre. Un questionnaire de satisfaction est complété par chaque apprenti en fin de formation. La traçabilité administrative et pédagogique est assurée dans netYPAREO.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation prend la forme d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien technique devant un jury habilité par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Chaque bloc validé donne lieu à la délivrance du certificat de compétences professionnelles correspondant. En cas de validation des 2 blocs, le titre professionnel Négociateur technico-commercial (RNCP39063, niveau 5) est délivré au nom du ministre chargé de l'emploi. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.
7185393	**Est**	Strasbourg	CA Alsace Vosges Strasbourg	• 12 mois - 483 heures • Rentrée : septembre 2026 • L'action se déroule en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage, au rythme de trois semaines en entreprise puis une semaine de formation . Le calendrier des périodes en centre et en entreprise est communiqué à l'apprenti et à l'employeur avant le démarrage de la formation.	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de CA Alsace Vosges Strasbourg et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas commerciales . jeux de rôle de prospection et de négociation . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques DIFCAM.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation prend la forme d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien technique devant un jury habilité par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Chaque bloc validé donne lieu à la délivrance du certificat de compétences professionnelles correspondant. En cas de validation des 2 blocs, le titre professionnel Négociateur technico-commercial (RNCP39063, niveau 5) est délivré au nom du ministre chargé de l'emploi. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.	catalogue-apprentissage.intercariforef.org	• Moyens pédagogiques : séquences en présentiel sur le site de formation de CA Alsace Vosges Strasbourg et, le cas échéant, séquences à distance . cours et études de cas commerciales . jeux de rôle de prospection et de négociation . mises en situation professionnelle . modules en ligne sur la réglementation du secteur . ressources pédagogiques DIFCAM.	• Moyens techniques : salles équipées . postes informatiques en réseau . plateforme de formation à distance et base documentaire réglementaire DIFCAM . outil de classe virtuelle.	• Moyens humains : formateurs experts métier . responsable pédagogique référent . chargé de programme DIFCAM référent . référent handicap et référent mobilité DIFCAM . équipe administrative et de gestion . maître d'apprentissage désigné par l'employeur.	• L'action de formation est réalisée en alternance sur la durée du contrat d'apprentissage. Elle se déroule en présentiel et/ou à distance et est structurée autour des 2 blocs de compétences énoncés au contenu de l'action. Le règlement intérieur du CFA, remis à l'apprenti à son entrée en formation, est opposable pendant toute la durée du parcours.	• Le suivi de l'exécution de l'action est assuré par : émargement par demi-journée pour les séquences en présentiel, sous forme papier ou électronique . relevés de connexion et traçabilité d'activité pour les séquences à distance . livret d'apprentissage co-renseigné par le maître d'apprentissage et le référent pédagogique . entretiens tripartites périodiques et visites en entreprise . évaluations formatives intermédiaires et bilans de période . résultats des évaluations transmis par le centre. Un questionnaire de satisfaction est complété par chaque apprenti en fin de formation. La traçabilité administrative et pédagogique est assurée dans netYPAREO.	• L'action de formation est certifiante. L'évaluation prend la forme d'une mise en situation professionnelle et d'un entretien technique devant un jury habilité par la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Chaque bloc validé donne lieu à la délivrance du certificat de compétences professionnelles correspondant. En cas de validation des 2 blocs, le titre professionnel Négociateur technico-commercial (RNCP39063, niveau 5) est délivré au nom du ministre chargé de l'emploi. En cas de validation partielle, une attestation des blocs de compétences acquis est établie. Dans tous les cas, le certificat de réalisation est établi par le CFA et transmis à l'opérateur de compétences.